

Anti-inflation—Loi

Avec la coopération, on cherche à dissiper cette atmosphère d'affrontement dans les négociations entre les parties dans le secteur privé ou à renoncer à ces accords obtenus à la force du poignet entre les deux parties. On part du principe que les aspirations économiques de chaque groupe particulier peuvent être représentées au cours des réunions, qu'il s'agisse de syndicats ou d'actionnaires. On part également du principe que le souci qu'a un groupe de vouloir sauvegarder ses intérêts ne doit pas l'empêcher de rencontrer les autres parties de la collectivité et qu'il appartient à tous de tenir compte, dans ces rencontres, des objectifs plus vastes de l'ensemble de la collectivité.

Les deux institutions proposées auraient pour fonction de mieux renseigner sur les tendances de l'économie, d'expliquer ces tendances et, en outre, d'assurer de meilleures communications entre les principaux dirigeants à qui il incombe de prendre des décisions.

Enfin, je passe aux commentaires faits par d'autres députés au cours du débat. Outre les observations faites par le député de York-Simcoe, nous avons eu l'avantage d'entendre le discours que le chef de l'opposition (M. Clark) a fait à Montréal pendant la dernière fin de semaine. Ce qui caractérise leur façon d'aborder cette motion c'est, je pense, qu'il faudrait mettre fin aux contrôles existants, tels qu'ils sont en ce moment, mais qu'il faudrait les rétablir pendant une brève période, sous une autre forme.

Les faiblesses que je trouve dans cette proposition seraient à la fois d'ordre administratif et juridique. Je doute aussi que le rétablissement proposé par le chef de l'opposition en fin de semaine serait efficace.

Un des éléments qui m'intriguent assez, c'est la notion exprimée dans les deux déclarations voulant que le ministère de la Consommation et des Corporations soit chargé de ces activités. En effet, le député de York-Simcoe a dit cet après-midi que certaines activités exercées par ce ministère pourraient être discontinuées afin de permettre au personnel de s'occuper de la surveillance dont la Commission anti-inflation est actuellement chargée.

M. Stevens: Ce n'est pas vrai.

M. Macdonald (Rosedale): C'est bien ce que l'honorable représentant a dit.

M. Stevens: Non; vous n'écoutez pas.

M. Macdonald (Rosedale): Il faudrait demander au député quelles activités du ministère de la Consommation et des Corporations il supprimerait. Serait-ce la surveillance de la publicité trompeuse? Ou l'amélioration et la réglementation des étiquettes des produits de consommation? Ou encore—peut-être ne suis-je pas trop loin—les enquêtes sur la concurrence et les coalitions? Nous ne savons pas exactement quels aspects des affaires de la consommation et de corporations

[M. Macdonald (Rosedale).]

seraient relâchés; mais ce que nous savons, c'est que la Commission de lutte contre l'inflation cesserait soudainement toute activité, que les données recueillies par la Commission et la compétence de son personnel seraient inaccessibles, du moins pendant un certain temps, au nouveau groupe et qu'il n'y aurait pas vraiment transfert de l'administration.

Le député de York-Simcoe a dit une chose intéressante: il chargerait le cabinet, en certaines occasions, de réduire les augmentations de salaires que le ministère de la Consommation et des Corporations aurait jugées inacceptables, mais nous ne savons pas ce que le député entend par limites acceptables.

Il faut, je pense, se poser la question suivante: en vertu de quelle loi le cabinet réduirait-il les augmentations de salaires ou de prix qui excéderaient ces normes? Sûrement pas en vertu de celle-ci. Si la motion était adoptée, cette loi perdrait le pouvoir de limiter les hausses de salaire et de prix au Canada. On peut même se demander ceci: si on voulait demander encore une fois au Parlement de légiférer à cet effet, comment récupérerait-on la compétence sur le secteur privé qui appartient normalement aux provinces?

Des voix: Modifiez le bill.

M. Macdonald (Rosedale): Le député a évidemment oublié que la Cour suprême a imposé des restrictions très sévères au Parlement.

M. Fraser: Cela vous regarde. Votre déclaration était inefficace.

M. Macdonald (Rosedale): Le député dit que cela me regarde si sa proposition était inefficace. Je ne trouve pas que c'est une remarque très brillante, mais c'est tout de même celle du député de Vancouver-Sud (M. Fraser).

M. Fraser: J'ai pratiqué le droit plus longtemps que vous.

M. Macdonald (Rosedale): Le député de York-Simcoe a toutefois exposé une théorie très intéressante. Il a déclaré que les contrôles resteraient à l'arrière-plan, comme dernier recours, et qu'ils pourraient toujours être réimposés. C'est une proposition intéressante. Les députés, qui en ce moment nous invitent à supprimer le programme de contrôle, voudraient qu'il demeure un dernier recours. Nous savons de quoi il retourne. Le président Carter en a fait l'expérience pendant sa campagne. L'idée d'une épée de Damoclès au-dessus de nos têtes laisse entendre qu'on prévoit des hausses de salaires et de prix. C'est une suggestion fort intéressante que le député de York-Simcoe (M. Stevens) vient de nous faire.

● (2040)

Des voix: Bravo!

M. Macdonald (Rosedale): C'est une suggestion des plus intéressantes venant de députés qui s'indignaient tant de voir le premier ministre (M. Trudeau) faire parfois allusion à l'éventuel maintien des contrôles au-delà de cette année.